

## **Après l'amendement de la honte, voici celui de l'hypocrisie**

À la suite de la suppression, en Commission des finances, de l'amendement visant à majorer la fiscalité sur les alcools forts à La Réunion pour des motifs de santé publique, de nouveaux développements intervenus lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2026 appellent une clarification politique indispensable.

Le Département prend acte, en premier lieu, du dépôt par le Gouvernement d'un amendement visant à étendre ce dispositif de majoration fiscale à l'ensemble des Départements d'outre-mer. Cet acte politique est lourd de sens. Il confirme implicitement que l'État reconnaît la pertinence, l'utilité et l'efficacité de ce levier fiscal dans la lutte contre l'alcoolisme. En choisissant non seulement de maintenir mais d'élargir ce dispositif, le Gouvernement assume la nécessité de mesures fortes et cohérentes face aux ravages sanitaires et sociaux de l'alcool dans les territoires ultramarins. Par ailleurs, contrairement à certaines informations véhiculées, le dispositif soutenu par le Département n'a aucun impact sur les taxes régionales sur les rhums fabriqués localement. Celles-ci ne seront, ni supprimées, ni diminuées.

En second lieu, le Département ne peut que constater avec une grave inquiétude le dépôt d'un amendement co-signé par plusieurs députés réunionnais du groupe GDR/LFI. Cet amendement de l'hypocrisie illustre une posture de duplicité préoccupante.

- D'un côté, il reconnaît explicitement le principe même de la majoration de la fiscalité sur les alcools forts, sans reprendre les arguments alarmistes précédemment avancés sur de supposés « dégâts économiques terribles ».
- De l'autre, il introduit des conditions irréalistes qui, sous couvert de technicité, aboutissent à neutraliser concrètement toute action efficace.

En prétextant une prétendue incomptance du Département, cet amendement propose de transférer à l'Agence régionale de santé (ARS) la création d'un fonds spécifique par décret. Cette orientation est irréaliste, juridiquement fragile et politiquement irresponsable, car elle ouvre la voie à des délais de plusieurs années, à une dilution des responsabilités et, in fine, à une inaction prolongée face à une urgence sanitaire avérée.

Le Département rappelle fermement le cadre juridique existant. En effet, en vertu de l'article L3211-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental est pleinement compétent pour « mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes ».

Le Département est la Collectivité de l'Humain. Celle qui agit chaque jour, de manière concrète et opérationnelle, contre les conséquences dramatiques de l'alcoolisme à travers :

- la lutte contre les violences intrafamiliales,
- l'hébergement d'urgence,
- le financement de l'Aide sociale à l'enfance,
- l'accompagnement vers l'autonomie, souvent plus précoce qu'ailleurs,
- la création et la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Prétendre aujourd'hui que le Département ne serait pas légitime pour piloter un outil de prévention et de lutte contre l'alcoolisme relève d'une contradiction manifeste, voire d'une stratégie assumée d'affaiblissement de l'action publique locale.

Cet amendement dit « de l'hypocrisie » donne l'illusion d'une prise en compte du problème, tout en poursuivant un objectif clair : priver volontairement la Collectivité départementale des moyens d'agir, et donc retarder toute réponse efficace face à un fléau qui coûte chaque année des vies humaines à La Réunion.

Dans le cadre du débat en séance publique à l'Assemblée nationale, le Département renouvelle solennellement son appel au sens des responsabilités, à la cohérence et au courage politique des députés.

La lutte contre l'alcoolisme ne peut se satisfaire ni de faux-semblants, ni de postures ambivalentes, ni de jeux d'équilibre dictés par des intérêts extérieurs à la santé publique. Il en va de vies humaines, de milliers de drames familiaux, et de l'avenir sanitaire et social de La Réunion.